



Nos réf. : 09/CRAT A.781-AN
BB

Le 31 mars 2009

Avis relatif à la demande de renouvellement du permis d'environnement pour une centrale hydroélectrique à Lixhe (VISE)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de renouvellement du permis d'environnement pour une centrale hydroélectrique à Lixhe (VISE).

La demande de permis unique émane de SPE s.a..

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études CSD, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 24 février 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 31 mars 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur ;

Considérant que le projet consiste à maintenir en activité une centrale hydroélectrique équipée de quatre turbines d'une puissance nominale de 5 300 kW et que la production annuelle électrique est de 60 millions de kWh ;

Considérant que trois zones Natura 2000 sont localisées à proximité et en aval du projet et sont susceptibles d'être influencées par ce dernier et que l'impact sur le saumon et sur l'anguille est jugé significatif, en combinaison avec les mortalités attendues au niveau de l'ensemble des centrales hydroélectriques installées sur la Meuse et ses affluents ;

La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet moyennant la prise en compte de l'ensemble des recommandations de l'auteur.

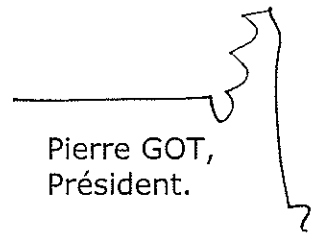
La CRAT insiste, comme l'auteur, pour que la SPE évalue la faisabilité technico-économique de la modification d'une ou plusieurs turbines de la centrale pour les transformer en turbine à double flux et/ou d'un éventuel ajout d'une ou de plusieurs turbines de plus petite capacité et à réglage très flexible. Chaque solution devra comporter une évaluation de l'impact positif sur la gestion des débits, sur la réduction des mortalités piscicoles et sur les autres activités de la voie d'eau.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.

3. Remarques aux autorités compétentes

La CRAT souhaite attirer l'attention des autorités compétentes afin qu'elles mettent en place un plan général d'amélioration de la gestion des débits de la Meuse et des canaux de manière à accorder une plus grande prise en compte de la continuité des débits de la Meuse et des canaux en complément au maintien des cotes.



Pierre GOT,
Président.